



LE BROC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/09/2011

N° 2011-090

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Votants	11
Vote pour	
	11
Vote contre	
	0
Abstention	
	0

L'an deux mille onze, le 19 septembre à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le BROC, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 septembre 2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA – BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL – LACROIX – ROBERT

ABSENTS : Mesdames BEUCHE et DE LA ROCCA, Messieurs AUDIBERT et YACOUB

Secrétaire de séance : Madame BENABEN

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL
DES PREALPES D'AZUR

Approbation des Projets de Charte et des Statuts

Monsieur le Maire rappelle que :

Depuis 2008, le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur élabore avec l'ensemble des acteurs du territoire le projet de charte du futur PNR. Plus de 70 réunions regroupant près de 2000 personnes ont ainsi été organisées durant les trois dernières années : commissions thématiques, forums territoriaux, réunions d'élus, de professionnels, de propriétaires, de chasseurs, etc. Aujourd'hui la Charte exprime un projet concerté et partagé pour le territoire.

L'avis intermédiaire motivé du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, après consultation de la Commission Nationale de Protection de la Nature et de la Fédération des PNR en date du 24 février 2011 ainsi que l'avis favorable sans réserve de la Commission d'enquête publique en date du 28 juin 2011, soulignent le caractère exemplaire et fédérateur de ce projet.

Dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 avril au 23 mai 2011, chacun a pu s'exprimer, donner un avis, apporter des propositions complémentaires et chaque observation a été examinée afin de parvenir à l'élaboration d'un projet cohérent de territoire.

Les documents transmis résultent donc d'une concertation locale associant tous les partenaires concernés dans le cadre d'une démarche participative.

Le projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur a pour objectif de concourir à la protection de l'environnement, à l'aménagement du territoire, au développement économique et social, au maintien et au renforcement des services publics locaux, à l'éducation et à la formation du public dans les Préalpes d'Azur, territoire riche de patrimoines exceptionnels. Il a vocation à être un territoire d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable d'un territoire rural.

La Région, au titre de sa compétence « Parc naturel régional », est à l'initiative de la procédure de création. C'est la raison pour laquelle elle a transmis le projet de rapport de charte, le plan du Parc et les annexes, ainsi que le projet de statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. Ces documents ont été préalablement approuvés le 21 juillet 2011 par le comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration de Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre position sur ce projet de charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ainsi que sur les statuts modifiés du syndicat mixte du PNR des Préalpes d'Azur. Les délibérations des collectivités concernées devant être concordantes, cette délibération ne doit comporter ni réserves ni ajouts.

Le Conseil régional se prononcera ensuite au vu des délibérations de l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 333-1 à L. 333-3 et ses articles R 333-1 à R 333-16,

VU la délibération n° 11-D-009 du 21 juillet 2011 du comité syndical du Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur approuvant le projet de Charte du PNR des Préalpes d'Azur,

VU la délibération n° 11-D-010 du 21 juillet 2011 du comité syndical du Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur approuvant le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte du PNR des Préalpes d'Azur,

VU la demande du Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur en date du 26 juillet 2011,

DECIDE :

- D'APPROUVER la charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur comprenant le rapport de charte et ses annexes, ainsi que le plan de Parc, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération
- D'APPROUVER le projet de statuts modifiés du syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Emile TORNATORE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 23/09/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 23/09/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.